

12 Sports

Judo/Jeux olympiques de Tokyo 2020/Le point sur les qualifications

Les judokas gabonais à la traîne

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

LA Fédération internationale de judo (IJF) a réactualisé, le 22 juillet dernier, la liste des judokas pouvant se rendre aux Jeux olympiques de Tokyo 2020. Un document qui met, malheureusement, en exergue les grosses difficultés des judokas gabonais à se qualifier pour cet événement. L'IJF a établi des classements olympique et mondial. Seuls quatre Gabonais, dans le classement olympique, peuvent prétendre rallier Tokyo. Selon la Fédération internationale de judo, Sarah Myriam Mazouz est la seule athlète sur le point d'aller au Japon dans quelques mois. Grâce à

ses 336 points, elle rentre dans le cadre du quota continental. Si on se réfère au règlement en vigueur, l'Afrique a droit à 12 places chez les dames. Pour le moment, Mazouz s'est emparée d'une des six premières places. Sa qualification dépend donc des prochaines compétitions et des prochains points qu'elle va engranger. Outre Mazouz (44e en -78 Kg), on retrouve Karene Agono Wora (51e en -70 Kg), Philomène Jessica Dialli (99e en -63 Kg) et Christine Ada Kara (192e en -57 Kg). Avec respectivement 56 points et 6 points, Dialli et Ada Kara sont vraiment à la traîne. Et pourraient ne jamais avoir la moindre chance d'être au rendez-vous de Tokyo. Avec 257 points pour le moment, Karene Agono Wora est encore en mesure de refaire son



Karene Agono Wora durant l'un de ses derniers combats.

retard. Sa troisième place à l'Open africain de Dakar en 2018, sa deuxième position à l'Open de Yaoundé la même année et sa cin-

quième place au Championnat d'Afrique seniors d'avril dernier (en Afrique du Sud) lui ont permis d'engranger de précieuses

unités.

Chez les hommes, le refrain est bien différent. Car aucun judoka masculin n'a encore suffisamment de crédits pour figurer en bonne place dans ce classement olympique. Paul Kibikai n'a que 137 points (97e en -90 kg), Terence Kouamba ne dispose que de 118 unités (114 en -81 Kg). Luc Odelin Manongho (186e en -100 Kg) et Klito Nzibe (259e en -60 Kg) n'ont pris que six petits points et sont presque hors course. D'autant plus que le continent n'a droit qu'à douze places pour les hommes.

Les athlètes, qui n'ont pas encore validé leur ticket pour le Japon, ont jusqu'au 25 mai 2020 pour le faire. " Nous avons juste montré les judokas qui pourraient se qualifier si d'aventure les Jeux avaient lieu aujourd'hui (ce lundi 22 juillet, ndlr) ", a indiqué la

Fédération internationale de judo. Il existe deux types de qualification. Pour la qualification directe, chez les dames comme pour les hommes, il faut faire partie des 126 meilleurs judokas mondiaux répartis dans les sept catégories de poids et dans le classement mondial de l'IJF au 25 mai 2020. Soit 18 athlètes par catégorie.

Pour aller à Tokyo, les judokas peuvent aussi s'appuyer sur les qualifications continentales. Cent judokas (hommes et femmes) seront qualifiés en vertu du classement mondial de l'IJF réalisé au soir du 25 mai 2020 sur la base de la représentation continentale notamment. D'où l'importance de chaque point pris durant les prochaines compétitions.

Arts martiaux/Assemblée générale constitutive de l'Association de police taekwondo de l'Afrique centrale (APTAC) au Gabon

Les membres du bureau local désormais connus

F.M.M
Libreville/Gabon

UNE assemblée générale constitutive de l'Association de police taekwondo du Gabon (APTAG) présidée par le commandant en chef des Forces de police nationale (FPN), Marcel Yves Mapangou Moussadji, a eu lieu samedi dernier à Libreville. Cette réunion s'est tenue en présence du secrétaire général de la Confédération africaine de police taekwondo, zone 4 (Afrique centrale), Mahamadou Salihou. Les Forces de défense et de sécurité, y compris les paramilitaires, y ont également pris part. Mahamadou Salihou a saisi cette occasion pour situer l'enjeu autour de cette discipline: " (...) il était temps que le taekwondo dont le Gabon est l'un des porte-flambeaux avec le champion d'Afrique en titre et vice-champion olympique 2012, Anthony Obame, soit vulgarisé dans nos États pour préparer des lendemain meilleurs ". C'est également dans l'optique de former des élites militaires et civiles en la matière que cette association œuvre pour la mise en place des structures qui encadrent la discipline dans chaque pays. Marcel Yves Mapangou Moussadji a présenté la structure: " l'Association de police taekwondo du Gabon est créée le 19 juillet 2019, conformément à l'arrêté



Vue des officiels, notamment le 1er vice-président d'honneur du bureau national de l'APTAG, Marcel Yves Mapangou Moussadji (au milieu).



L'assistance lors de l'assemblée constitutive.

ministériel n° 038 MIJGS/CCFPN. Elle regroupe en son sein l'ensemble des Forces de défense et de sécurité, paramilitaires ainsi qu'athlètes civils, dans la perspective d'organiser, diriger et promouvoir la pratique du taekwondo au sein des corporations gabonaises, notamment ". Pour le commandant en chef des FPN, la coopération avec la Confédération africaine de police taekwondo, voulue par les plus hautes autorités dont

le chef de l'État Ali Bongo Ondimba, chef suprême des Forces de défense et de sécurité, revêt un intérêt capital. Puisque cette rencontre matérialise l'ouverture progressive vers les instances internationales de cette discipline.

Composition du bureau directeur de l'APTAC :

- Président d'honneur : Edgard Anicet Mboumbou Miyakou.
- 1er vice-président : Marcel Yves Mapangou Mousadji.

• 2e vice-président : Me Park Sang Chul (9e Dan).
N.B : Il y a au total 9

membres. Par ailleurs, le bureau exécutif, présidé par le colonel Bonjean

Rodrigue Mbanza, sera constitué de 3 vice-présidents et de 42 membres.




Communiqué :

La Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration informe les usagers que de nouveaux horaires sont adoptés afin de résorber les problèmes d'affluence au service des passeports à partir du Lundi 22 juillet 2019, et ce pour une durée de trois mois.

Le service sera donc ouvert au public :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h ;
- Le samedi de 9h à 14h.

Par ailleurs, il est mis en place un bureau dédié à l'étude des dossiers en instance afin de leur donner suite dans des délais raisonnables.

La DGDI